

VILLE DE CARCASSONNE

N°d'ordre : 220

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION OCCITANIE, AU CONSEIL DEPARTEMENTAL, A L'AGENCE NATIONALE DU SPORT ET A CARCASSONNE AGGLO

Rénovation du centre omnisports de Carcassonne

Le Maire de Carcassonne,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de rénovation de l'ensemble des bâtiments composant le centre omnisports de Carcassonne qui permettront :

- De soutenir la vie locale des activités physiques et sportives
- De valoriser l'installation pour l'accueil des délégations étrangères ou françaises notamment pour la coupe du monde de rugby 2023 et les jeux olympiques et paralympiques de 2024
- De donner à la Ville de Carcassonne, et plus globalement l'ensemble du bassin Carcassonnais, un équipement sportif complet et attractif

Vu la décision du maire n°295 du 23 décembre 2020, et la décision du maire n°50 du 22 mars 2021,

Vu la modification du plan de financement prévisionnel,

DECIDE

Article 1 : Il est demandé à la Région Occitanie et au Département de l'Aude, à l'Agence Nationale du Sport et à Carcassonne Agglo une subvention relative à l'opération de rénovation du centre omnisports de Carcassonne sur la base du plan de financement ci-dessous :

Plan de financement (tous montants Hors Taxes) :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	
Travaux	4 060 000,00 €	Conseil Départemental	20,00 %	875 000,00 €
Etudes de diagnostics	30 000,00 €	Conseil Régional	35,00 %	1 531 250,00 €
Etudes techniques	210 000,00 €	Etat - ANS	14,84 %	649 400,00 €
Contrôles techniques, CSPS, CSSI	30 000,00 €	Carcassonne Agglomération	2,14 %	93 750,00 €
Aléas	45 000,00 €	Autofinancement	28,02 %	1 225 600,00 €
TOTAL	4 375 000,00 €	TOTAL	100,00 %	4 375 000,00 €

Article 2 : Il convient de procéder à la signature des conventions afférentes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20210915-decision21220-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2021

Affichage : 15/09/2021

Le Maire
Gérard LARRAT



Carcassonne, le 15 SEP. 2021

Le Maire

Gérard LARRAT

